

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.312

Espace régional de concertation (ERC) pour l'éducation à l'environnement et au développement durable : approbation de la charte d'engagement et d'adhésion au Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE)

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.312**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

ESPACE REGIONAL DE CONCERTATION (ERC) POUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE : APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT ET ADHESION AU GROUPE REGIONAL D'ANIMATION ET D'INITIATION A LA NATURE ET A L'ENVIRONNEMENT (GRAINE)

Il existe dans différentes régions un Espace régional de concertation (ERC) pour l'Education à l'Environnement et au Développement Durable qui est la déclinaison locale des grandes concertations nationales (assises de l'EEDD, collectif français pour l'EEDD...).

L'Espace régional de concertation de Poitou-Charentes est issu d'une réflexion des acteurs de la région Poitou-Charentes qui contribuent à la sensibilisation, à l'information, à la formation et à l'éducation à l'environnement, dans une perspective de développement durable. Ils partagent l'importance de travailler en coopération et en partenariat.

Ce collectif régional rassemble des associations, des services et établissements publics (la commune de La Couronne est signataire), des entreprises ou encore des syndicats de salariés.

L'Espace régional de concertation est piloté en région par le Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) avec le soutien de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

L'Espace régional de concertation a pour principe :

- d'être un espace force de propositions, à partir de diagnostics partagés et de l'expression des besoins, dans une logique de partenariat susceptible de rassembler ses membres sur des projets communs ;
- de promouvoir et développer l'éducation à l'environnement et au développement durable en lui donnant de la lisibilité, de la reconnaissance, en montrant son efficacité ;
- ses membres, en adoptant la présente charte, affirment partager les principes et objectifs de l'Espace régional de concertation.

L'Espace régional de concertation fonctionne à partir d'un comité de coordination, composé d'au maximum 16 structures représentatives prenant en charge les missions d'animation, de mise à disposition de locaux, de préparation de réunion, ou encore de définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation du fonctionnement de l'ERC et des actions et projets engagés.

L'Espace régional de concertation a finalisé une Charte pour l'éducation à l'environnement et au développement durable dont les objectifs sont les suivants :

- Contribuer au développement d'une culture partagée visant à mettre en œuvre des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Echanger, au niveau régional, sur les objectifs et stratégies de chacun des acteurs dans le but de les mettre en synergie, de faire jouer les complémentarités et de gagner en cohérence.
- Créer du lien entre les politiques locales, nationales, européennes et internationales pour l'éducation à l'environnement et au développement durable et les territoires.
- Trouver des réponses collectives aux problématiques rencontrées par les acteurs de terrains, en favorisant la mutualisation des ressources et la circulation de l'information.
- Elaborer et faire vivre une stratégie régionale pour l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ainsi, chacun des signataires de la Charte s'engage à :

- participer activement aux travaux de l'Espace régional de concertation en désignant au moins un représentant, et contribuer à la déclinaison de ses orientations,
- relayer les initiatives et les réflexions de l'Espace régional de concertation dans ses propres réseaux pour les mobiliser.
- à se réunir deux fois par an en assemblée plénière pour assurer la conduite d'actions conformes aux objectifs.

Au regard des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable menées par GrandAngoulême, il est proposé d'adhérer à cette charte.

Par ailleurs, une adhésion au Graine Poitou-Charentes présente également un intérêt pour GrandAngoulême afin de bénéficier d'appui méthodologique, d'un accès au centre de ressources régional et participer à des temps de rencontres et d'échanges (les Ateliers de l'EE) au sein d'un réseau de praticiens très actifs.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la Charte d'engagement avec l'Espace Régional de Concertation (ERC).

D'APPROUVER l'adhésion de GrandAngoulême au Graine Poitou-Charentes, et de régler la cotisation annuelle qui s'élève à 45 € pour l'année 2015.

DE DESIGNER M. Jacky Bonnet comme représentant de GrandAngoulême auprès de l'ERC.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6281 – rubrique 83.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 22 octobre 2015